



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 38
Hebdos régionaux de la Mauricie

Projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre à Maskinongé

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 10 JUILLET À MASKINONGÉ

Québec, le 5 juin 2018 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance d'information sur le *Projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre à Maskinongé* par la municipalité de Maskinongé. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mardi 10 juillet 2018, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire de Maskinongé, 11, rue Marcel**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon, a confié au BAPE. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 20 juillet 2018.

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 20 juillet 2018, ces documents peuvent être consultés en format papier au **Bureau de la municipalité de Maskinongé, 11, rue Marcel**.

L'ensemble du dossier en format papier est également disponible au bureau du BAPE situé au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 à Québec. Il est aussi disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.mddelcc.gouv.ca.

LA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet peuvent demander à la ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 20 juillet 2018, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

L'initiateur du projet, soit la municipalité de Maskinongé, souhaite rehausser l'extrémité est de la route de la Langue-de-Terre située à Maskinongé, en Mauricie. Cette route, qui se termine par un cul-de-sac, donne accès à une

pourvoirie ainsi qu'à des résidences principales et secondaires localisées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Située sous le niveau de crue du fleuve pour une récurrence de 2 ans, soit 6,57 m, la route de la Langue-de-Terre se retrouve inondée presque chaque année sur une période pouvant aller jusqu'à un mois. Pendant cette période, les citoyens se déplacent à pied ou à l'aide d'embarcations, mais les services municipaux et de sécurité publique ne peuvent pas tous être assurés. L'extrémité est de la route est plus basse que la portion ouest, ce qui la rend particulièrement vulnérable.

Le projet comprend un rehaussement des 560 derniers mètres de la route de la Langue-de-Terre sur une hauteur maximale de 53 cm. Il permettrait d'égaliser la route à un niveau de 6,035 m, soit le point actuellement le plus élevé du tronçon. Celui-ci demeurerait ainsi sous le niveau de crue pour une récurrence de 2 ans, mais le niveau de service offert deviendrait équivalent pour l'ensemble de la route. L'initiateur prévoit aussi l'aménagement de talus engazonnés dont la largeur varierait entre 75 et 80 cm de chaque côté de la route. Finalement, le projet inclurait le rehaussement des 46 entrées privées qui la bordent jusqu'à la limite de l'emprise de la municipalité.

La municipalité de Maskinongé estime le coût des travaux à 200 000 \$. Les travaux dureraient de deux à trois semaines et seraient réalisés au cours de l'été 2018.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, le projet constituerait un empiètement dans la zone inondable de récurrence de 2 ans du fleuve Saint-Laurent. En plus du rehaussement projeté, l'aménagement des talus causerait un empiètement supplémentaire de 840 m². Étant donné l'empiètement négligeable dans la section d'écoulement du fleuve, l'ouvrage projeté ne devrait pas augmenter significativement les risques d'inondations en amont du projet, et ne devrait pas contraindre significativement le régime des glaces. De faibles modifications des vitesses d'écoulement et des niveaux d'eau pourraient toutefois être observées ponctuellement. Enfin, l'ouvrage serait construit avec des matériaux appropriés, afin de limiter les risques d'érosion.

Durant la phase de construction, les personnes résidant de part et d'autre du tronçon concerné de la route de la Langue-de-Terre pourraient subir temporairement certains inconvénients liés notamment au bruit, à la poussière et à la perturbation de la circulation routière. Selon l'initiateur, au cours de la phase d'exploitation, le projet se traduirait par des effets positifs pour les résidents, pour les services publics et pour le propriétaire et les clients de la pourvoirie présente dans la zone d'étude restreinte.

Selon l'étude d'impact, aucune répercussion ne serait appréhendée concernant l'empiètement dans l'habitat du poisson, car les travaux seraient réalisés en période d'étiage, ce qui signifie que la zone touchée serait à sec. De plus, ces travaux auraient lieu à l'intérieur de la période de réalisation des travaux dans l'habitat du poisson pour la région de la Mauricie, soit du 15 juillet au 31 mars.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rehaussement-route-maskinonge@bape.gouv.qc.ca.